

## DEPARTEMENT DU TARN – ARRONDISSEMENT DE CASTRES

## ARRETE N° AR-220330-0186 Libertés Publiques et Pouvoirs de Police

## **AUTORISATION DE TRAVAUX MODIFICATIF AR-220314-0156**

Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la convention avec la fourrière automobile intercommunale du 20 Juillet 2017 ;
- Vu l'arrêté n°AR-220314-0156 portant sur l'autorisation de travaux avenue Vialas 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe
- Considérant qu'il convient d'apporter des éléments complémentaires à l'arrêté initial ;
- Considérant que la demande sollicitée peut être accordée ;

## ARRETE

- **Article 1.** La modification porte sur la date des travaux et la localisation. La CEGELEC interviendra jusqu'au vendredi 8 Avril 2022 avenue Auguste Milhès.
  - Les autres articles restent inchangés.
- Article 2. Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Sulpice- la- Pointe, à M. le Chef de corps du Centre de Secours de Saint-Sulpice la Pointe, à M. le Chef de la Police Municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution et notifiée à la CEGELEC.
- **Article 3.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Sulpice- la- Pointe, le 30 Mars 2022

Pour le Maire, Raphaël BERNARDIN Par délégation, l'adjoint au Maire

Maxime COUPEY

Parc Georges Spénale · 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

T. 05 63 40 22 00 · F. 05 63 40 23 30